



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

5 novembre 2015

Elections communales 2016 **Le Conseil d'Etat arrête les dates de ces élections**

(IVS).- Le Conseil d'Etat a adopté le calendrier de l'élection des autorités communales pour la législature 2017-2020. Première étape du processus, l'élection des conseils communaux aura lieu le dimanche 16 octobre 2016.

Les élections communales débuteront le dimanche 16 octobre 2016, avec l'élection du conseil communal, du juge et du vice-juge.

Les citoyens des communes dotées d'un conseil général éliront ses membres le 13 novembre 2016. Ce même jour, les communes éliront leurs présidents et vice-présidents, un éventuel scrutin de ballottage (second tour) étant fixé au dimanche 27 novembre 2016.

Une exception pour les quelques communes du Haut-Valais qui élisent leur conseil communal au système majoritaire. Si un second tour est nécessaire pour l'élection du conseil communal, l'élection des présidents et des vice-présidents aura lieu les 27 novembre (premier tour) et 11 décembre 2016 (second tour).

Le Conseil d'Etat adoptera l'arrêté concernant l'élection des autorités communales pour la législature 2017-2020 au début de l'année prochaine. Dès son adoption, les communes et les partis politiques cantonaux recevront les documents concernant les élections communales 2016. Des informations pourront également être consultées sur le site Internet du canton.

Annexe : calendrier général

Personne de contact :

Pierre Jacquod, adjoint au chef du Service des affaires intérieures et communales – 078/922 86 18

